

VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Musique

ENSEIGNEMENT

OPTIONNEL ET
DE SPÉCIALITÉ

MUSIQUE ET INTERDISCIPLINARITÉ : PROJETS, ASSOCIATIONS DE SPÉCIALITÉS, GRAND ORAL

Mots-clés

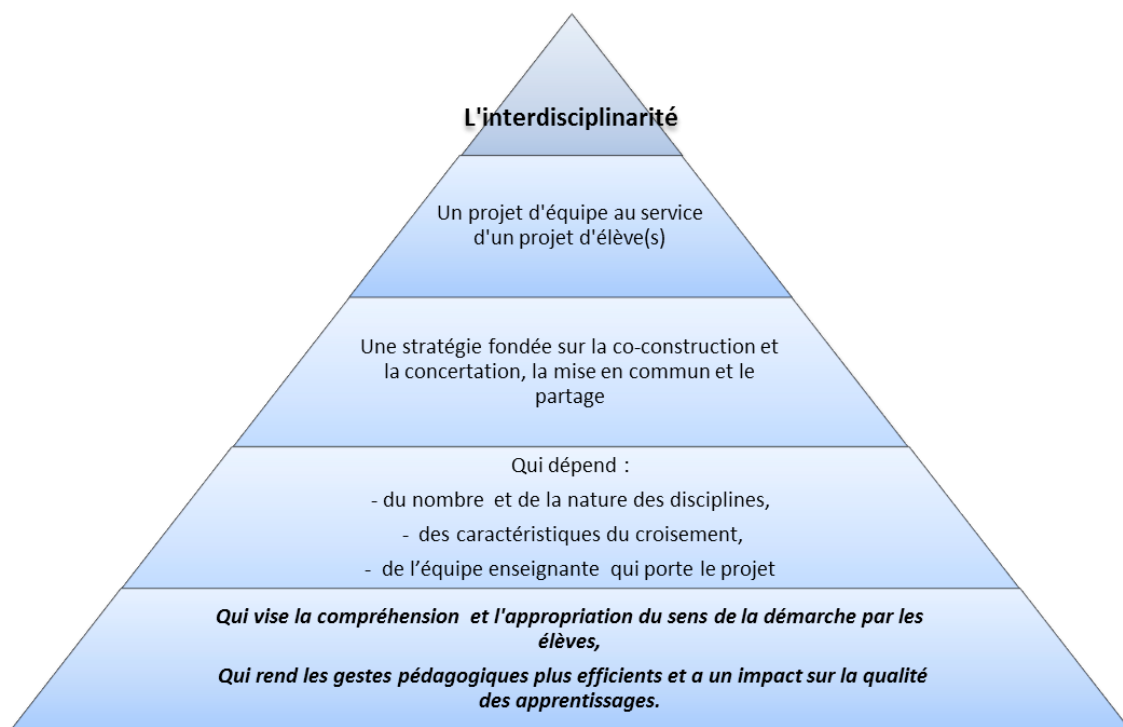
Interdisciplinarité ; Associations de spécialités ; Projets ; Grand oral ; Thématiques ; Champs de questionnement.

Interdisciplinarité : de quoi parlons-nous ?

L'*interdisciplinarité* est aujourd'hui un terme auquel on se réfère volontiers sans forcément toujours en mesurer précisément le sens. Parfois, on le remplace par d'autres mots que l'on considère comme synonymes : pluridisciplinarité, transdisciplinarité. En réalité, chacun de ces termes renvoie à des acceptions et des pratiques pédagogiques spécifiques. De ce point de vue la ressource intitulée « Éducation musicale et interdisciplinarité »¹ issue des ressources d'accompagnement des programmes de Cycle 4 est particulièrement éclairante pour circonscrire et préciser la signification exacte de chacun de ces termes.

L'*interdisciplinarité* se définit comme une démarche pédagogique amenant plusieurs disciplines, le plus souvent deux ou trois, à associer leurs compétences et leurs expertises pour permettre de construire – collectivement et individuellement – les apprentissages des élèves. Il s'agit en somme d'adopter par le biais de cette démarche un fonctionnement qui délaisse le cadre *monophonique* d'une discipline pour une approche *stéréophonique* sinon *multiphonique* davantage porteuse de sens car permettant de créer des liens, des résonances autour de l'objet d'étude retenu.

L'*interdisciplinarité* est l'expression d'une stratégie fondée sur le *co* (*cum, avec*) : coopération, collaboration, co-construction collective. Elle est la traduction de l'investissement d'une équipe et s'incarne le plus souvent dans un projet commun où chaque discipline apporte sa contribution.



L'interdisciplinarité est certes un processus pédagogique porté par l'équipe enseignante mais doit demeurer pour l'élève l'occasion de saisir et mesurer l'existence d'une réalité multiple autour du projet commun pour mieux la comprendre, développer et approfondir des compétences appartenant aux champs disciplinaires respectifs comme à des champs transversaux.

La culture de l'interdisciplinarité : une nouvelle étape dans une histoire et des pratiques déjà bien ancrées

Pour les professeurs en charge d'un enseignement musical, la conception et la mise en œuvre de projets interdisciplinaires ne sont pas en soi une nouveauté. Elles s'inscrivent au contraire dans une tradition qui, au travers de différents dispositifs ou enseignements complémentaires, s'est forgée au cours des dernières années au collège (IDD, EPI...) et au lycée notamment sous la forme des Travaux personnels encadrés (TPE). L'enseignement partagé de l'histoire des arts, le déploiement de l'éducation artistique et culturelle sont d'autres manifestations dont les professeurs ont su s'emparer pour proposer de nouvelles approches des enseignements.

Le professeur de musique dispose déjà d'une culture de l'interdisciplinarité au travers d'expériences et d'un vécu pédagogique antérieurs. D'ailleurs, la musique, par sa nature propre et par son enseignement à l'École invite, à divers titres et sous des formes variées, à cette approche pédagogique fondée sur des regards croisés autour d'un objet partagé.

L'interdisciplinarité au sein de l'enseignement musical en lycée

Dans le nouveau paysage dessiné par la réforme du lycée, il s'agit désormais de comprendre de quelle manière cette notion d'interdisciplinarité est mobilisable. Au même titre que les autres disciplines, la musique – sans jamais se restreindre à cette seule dimension – peut participer et contribuer au développement de projets interdisciplinaires. Cette notion apparaît d'ailleurs dans les programmes d'enseignement musical optionnel ou de spécialité en classe de seconde comme en cycle terminal.

En filigrane dans les programmes de seconde et de cycle terminal

- Préambule – seconde – enseignement optionnel

« Menés collectivement ou par petits groupes, les projets [...] offrent la possibilité de tirer parti des opportunités interdisciplinaires offertes par chaque établissement ; »

- Enjeux et objectifs – seconde – enseignement optionnel

Un enseignement qui invite à « identifier et développer les relations de la musique avec d'autres domaines artistiques et d'autres champs de connaissances ; »

- Enjeux et objectifs – cycle terminal – enseignement optionnel

« Les travaux liés aux projets conduits permettent d'aborder sous des angles originaux les domaines d'intérêt de chaque élève, domaines ayant présidé à son choix des enseignements de spécialité. Renforçant la cohérence du parcours général de formation et la complémentarité des enseignements choisis (optionnels et de spécialité), cette possibilité conduit l'élève à mesurer les liens que peuvent entretenir la pratique artistique et l'ensemble des compétences développées dans sa formation. »

- Préambule musique – cycle terminal – enseignement de spécialité

« L'enseignement de spécialité de musique apporte aux élèves une formation équilibrant le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective, une culture musicale et artistique embrassant le temps et l'espace et mise en lien avec d'autres domaines de la connaissance. »

S'adossant aux choix singuliers faits par les lycéens d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels, la conduite de projets et de situations de travail invite ainsi, dès le temps de conception des situations d'apprentissage, à une intégration des dimensions interdisciplinaires envisageables.

Interdisciplinarité et démarche de projet

Les programmes disciplinaires portent une philosophie et un état d'esprit méthodologique autour de *la démarche de projet*. Cette démarche est l'expression d'une stratégie basée sur des besoins exprimés et partagés, sur un questionnement problématisé et sur une mise en œuvre fondée sur une succession d'étapes visant à aboutir à une réponse artistique et culturelle incarnée. Elle incite à enrichir et diversifier les pratiques en jouant des opportunités interdisciplinaires propres à chaque enseignement et ce pour chaque niveau de formation. En fonction des enseignements proposés au lycée, les projets de pratique musicale relevant de l'interprétation, de l'arrangement ou encore de la création, les projets de culture musicale se matérialisant dans des exposés ou des recherches documentaires méritent d'être conçus en intégrant pleinement les potentialités de ces associations disciplinaires avec des colorations variées. Il s'agit, par le truchement de ce décroisement des apprentissages et de confluences entre les disciplines, d'aborder d'autres connaissances et de valoriser des compétences communes.

Interdisciplinarité et enseignements de spécialités

L'un des marqueurs de la nouvelle organisation du lycée concerne la structuration d'un parcours de formation autour de spécialités choisies librement et progressivement par chaque lycéen au cycle terminal. Les perspectives ouvertes par cette nouvelle structuration offrent l'opportunité, par le jeu des couplages, d'explorer et d'interroger la question de l'interdisciplinarité en relation avec la constitution de ces associations, tant en termes d'orientation que de conduite de situation de travail.

Dorénavant, s'ouvre un nouveau champ des possibles dans lequel la spécialité musique peut s'associer, en fonction du choix des élèves, aux sciences, aux sciences humaines, à l'économie, aux disciplines littéraires, ou bien encore à l'informatique et bien entendu aux autres arts.

Le professeur doit tenir compte de la diversité et de l'hétérogénéité de profils, en mesurer tous les aspects pour élaborer et mettre en œuvre des situations de travail permettant d'en tirer parti et ainsi répondre au mieux à cette diversité.

Les thématiques et perspectives de travail qui figurent dans les programmes de cycle terminal – spécialité musique – intègrent explicitement la mise en œuvre de démarches pédagogiques interdisciplinaires. Elles résultent du principe de couplage des spécialités, des choix pédagogiques des enseignants et enfin des compétences et motivations des élèves pour explorer telle ou telle problématique. Il y a tout intérêt aussi de ne pas tenter de couvrir l'ensemble des domaines mais d'intégrer la complémentarité et les interactions possibles qui peuvent naître autour d'un projet partagé.

Interdisciplinarité dans la perspective du Grand oral

- Finalités de l'épreuve – Épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale ²

« Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. »

- Format et déroulement de l'épreuve – Épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale

« Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions.

Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal ».

Dans ce nouveau paysage de formation porté par la réforme du lycée, l'épreuve orale qui a lieu à la fin de l'année de terminale, appelée parfois « grand oral » apparaît comme l'un des éléments les plus révélateurs des enjeux portés par cette réforme. Les compétences orales sont essentielles dans la conduite de tous les apprentissages et sont communes à toutes les disciplines. L'interdisciplinarité couvre ainsi un champ plus systémique puisqu'elle mobilise la responsabilité de chaque enseignant quelle que soit sa discipline dans un *continuum* de formation plus vaste. L'apparition de ce grand oral au baccalauréat est l'occasion, au-delà de la tenue et du déroulement de cette épreuve même, d'interroger la place et l'intégration des pratiques de l'oral au sein de tous les enseignements et même au sein du système éducatif dans sa globalité.

Partagé par tous, le développement de compétences orales se traduit également par une maîtrise de d'une parole juste, d'une l'expression singulière qui témoigne d'une culture étoffée, d'une confiance en soi, d'une capacité à interagir avec d'autres. Autant de compétences qui conditionnent la réussite future dans un cursus de l'enseignement supérieur et qui sont indispensables dans la formation de citoyens éclairés en capacité d'exprimer et d'exercer leur libre arbitre. Mobiliser la voix et le corps, gérer l'espace, maîtriser et exprimer ses émotions, témoigner de références culturelles et d'expériences sensibles, échanger, partager sont autant de compétences sollicitées tout au long du parcours de formation musical à l'école, au collège et au lycée.

L'un des enjeux majeurs autour du grand oral est bien le fait que le lycéen, dans son exposé et dans son entretien et par le croisement des enseignements de spécialités, parvienne à dépasser les frontières de chaque discipline qu'il a investie et étudiées pour faire émerger une personnalité singulière et réfléchie, dominant son sujet, capable de convaincre, d'échanger et d'interagir avec ses interlocuteurs.

Consulter la ressource Annexes.

Retrouvez éduscol sur

